

## Législature 2021-2026

Séance du 25 mai 2022

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°25

#### Ecoles de Rueyres-les-Prés et de Murist

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que, compte tenu des effectifs, il sera nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire à Rueyres-les-Prés, dans notre zone scolaire 2, à la prochaine rentrée scolaire. Comme l'école des quatre vents est complète, le Conseil communal a analysé les trois possibilités suivantes :

- Aménagement d'une classe dans l'ancienne école de Rueyres-les-Prés ;
- Pose d'un container à proximité de l'école actuelle ;
- Transport des élèves d'une classe vers le Sacré-Cœur.

Avec l'aval des autorités scolaires compétentes, c'est la première variante qui a été retenue. Une salle de classe sera donc aménagée provisoirement dans l'ancienne école de Rueyres-les-Prés. Par contre, il s'agit d'une autorisation provisoire et nous analysons actuellement l'agrandissement de l'école des quatre vents. Un message sera présenté au Conseil général en temps utile.

Nous profitons également de cette communication pour vous donner des informations concernant les tractations pour accueillir les élèves vaudois des villages de Treytorrens et Champtouroz dans notre zone scolaire 3, à l'école de Murist. Les discussions se poursuivent en vue de finaliser cet accueil pour la rentrée scolaire 2023. La prévision des effectifs ne nécessite pas d'agrandissement nécessaire de l'école de Murist dans l'immédiat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Yves Blanc, Dicastère de la formation, des sports et de la cohésion sociale